



## DÉLIBÉRATION

### du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 6 mars 2020

#### Délibération n°18-2020 : Bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2019

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 841-5 et D 841-2 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L 841-5 du code de l'éducation ;

Vu la circulaire ministérielle n°2019-029 relative à la programmation et au suivi des actions de la Contribution à la vie étudiante et de campus publiée au bulletin officiel du 21 mars 2019 ;

Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud ;

Vu l'avis n°13-2020 rendu par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 février 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve, à l'unanimité, le bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2019.

Membres en exercice : 30  
Membres présents : 17  
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 24  
- Pour : 24  
- Contre : 0  
Abstention : 0

*Visa du Président*

*Jean Peeters*

Documents en annexe : Bilan des actions CVEC 2019 ; Bilan du FSDIE 2019.